

22/09/2025

Agréments des écoles d'ostéopathie prolongés jusqu'en 2028 : L'IO-RB s'exprime

Le [Décret n° 2025-899 du 5 septembre 2025 portant prorogation d'agréments d'établissements de formation en ostéopathie](#) a été publié au [JORF n°0207 du 6 septembre 2025](#). Ce texte **prolonge jusqu'au 1er septembre 2028** les agréments des **écoles d'ostéopathie françaises** dont l'autorisation arrivait à échéance en 2026 et 2027. L'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne - dont la [Décision n° 2021-19 du 22 juillet 2021](#) parue au JORF [n° 0172 du 27/07/2021](#) portait agrément pour une durée de cinq ans – est concerné.

Un report calendaire, à ne pas confondre avec une période de sursis

Les écoles d'ostéopathie étaient **prêtes à déposer leur dossier de renouvellement** aux échéances initialement fixées par le Ministère (octobre 2025). C'est le cas de notre Institut qui visait un renouvellement pour une durée de cinq années. Agréé depuis décembre 2009, l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne a déjà renouvelé son agrément le 9 juillet 2015 puis le 22 juillet 2021 auprès du Ministère chargé de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur ([NOR SSAH2122518S](#)). Ce report imposé et inattendu est donc **accueilli sereinement par notre Institut**, en vue de la prochaine échéance fixée à 2028. Sur la toile, la mesure plutôt bien accueillie par les acteurs de l'ostéopathie semble renforcer les attentes d'une réponse structurelle forte de la part des pouvoirs publics quant à la régulation des écoles d'ostéopathie en France. Notre Institut, qui répond déjà aux 63 points du dossier d'agrément et va au-delà des critères requis, est agréé pour une capacité d'accueil de 380 étudiants et souhaite préserver cet enseignement qualitatif à taille humaine.

Le rôle de l'agrément dans les écoles d'ostéopathie en France

L'agrément du Ministère de la Santé est la seule certification obligatoire pour tout établissement souhaitant délivrer le diplôme d'ostéopathe. Elle répond à un besoin croissant de structuration et de sécurisation des compétences des professionnels ostéopathes répondant à une demande sociétale pour l'ostéopathie qui progresse fortement ([Source Ipsos - Odoxa - UPO](#)).

Légalisée par la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la profession d'ostéopathe est encadrée par un référentiel de formation commun à l'ensemble des établissements français qui possèdent l'agrément. Le diplôme délivré dans toutes ces écoles agréées est de valeur identique. Il donne aux diplômés le « droit d'user du titre d'ostéopathe » et leur permet depuis octobre 2024 d'être enregistrés au RRPS – Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (anciennement ADELI) – aux côtés des orthophonistes, orthoptistes, chiropracteurs, psychothérapeutes, et après validation de l'Agence Régionale de Santé.

L'enregistrement des formations en ostéopathie au RNCP par France compétences est l'une des recommandations formulées par l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2023 ([Source Rapport Igas](#)) mais n'est pas à ce jour une obligation. L'agrément du Ministère prévoit toutefois à l'article 19 du Décret n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 une obligation de publication des résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle à dix-huit et trente mois après l'obtention du diplôme. Les chiffres pour l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne sont disponibles sur le site [osteio-rennes.fr](#).

L'IO-RB réaffirme son engagement pour une formation de haute qualité et reconnue

L'Institut œuvre depuis 15 ans pour former des ostéopathes responsables, autonomes et compétents, capables de s'intégrer en toute harmonie parmi les acteurs de santé. Concrètement :

- L'IO-RB est un **acteur majeur dans le domaine de l'enseignement et la recherche en ostéopathie en France et en Europe** : L'Unité de recherche de l'Institut est reconnue pour son expertise avec depuis 2018 : 31 publications scientifiques et 62 présentations en conférences impliquant les enseignants et les étudiants de l'Institut. L'IO-RB poursuit sa collaboration par voie de convention signée avec l'Université Rennes2 et le Laboratoire Mouvement Sport Santé et avec de nombreuses structures de santé d'enseignement et de recherche en Europe notamment via le réseau ERASMUS +.

Communiqué de Presse



- L'école œuvre pour un **haut niveau de préparation clinique** : Un objectif fixé par l'IO-RB dès 2024 vise à réaliser 200 consultations en situation réelle de soin par étudiant, allant au-delà des attentes fixées à 150 consultations par étudiant par voie de décret. Sa clinique interne et la multiplicité des partenariats noués avec des structures externes (entreprises, associations, structures de santé, etc.) garantissent un volume important d'heures de stage en milieux variés. Avec près de 150 intervenants experts (ostéopathes, médecins, universitaires, chercheurs) pour 380 élèves, l'Institut renforce son encadrement pédagogique et permet un suivi individualisé des futurs certifiés.

À propos

L'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne (IO-RB) est l'unique école d'ostéopathie post bac en Bretagne, agréée par le Ministère de la Santé et enregistrée au Rectorat de Rennes. Elle a été créée en 2010 par Marylène Bourgin, ostéopathe D.O passionnée et convaincue de la légitimité de la profession.

Située sur le [Campus de Ker Lann à Bruz](#), l'école dispose de 3000m² de locaux dans un cadre de verdure exceptionnel de 165 hectares à 10 minutes de Rennes. L'IO-RB est certifié Qualiopi au titre de la catégorie Actions de formation.

Elle est membre du réseau Marque Bretagne qui exporte et valorise les savoir-faire bretons à l'échelle nationale.

L'IO-RB est aussi une école solidaire qui propose une offre de soins ostéopathiques inclusive et citoyenne grâce à son [centre de consultations](#) constitué en association de loi 1901 (Rendez-vous possibles du lundi au samedi sur [doctolib.fr](#) ou au 02 99 57 23 96).

Contact :

Julie Lardière

e-mail : lardiere.j@io-rennes.fr

Tél. : 02 99 57 19 62

Marylène Bourgin

e-mail : contact@io-rennes.fr

Tél. : 02 99 57 19 62



Institut d'Ostéopathie
de Rennes-Bretagne

